

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du mardi 24 juin 2025

Présents :

M. Raymond BERDOU, Mme. Muriel FREYCHE

Absents :

M. Jean-Paul FERRE, Mme. Jessica MIQUEL, Mme. Nicole QUILLIEN, M. Jean-Michel SOLER, Mme. Christine TEQUI, M. Alain TOMEIO, M. Pascal BOUREAU, M. Gilbert HEBRARD, Mme. Joelle CHALAVOUX, M. Daniel DEDIES, M. Alain GINIES, M. Jérôme BLASQUEZ, M. Victor DENOUVION

Délibération N°2025_IIABM_009

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Vu les articles L5421-1, L5421-2, L5421-3 et L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu le rapport de Madame la Présidente,
le Conseil d'Administration décide :

Article 1 : D'adopter la décision modificative n°1 pour l'exercice 2025 de l'Institution de Montbel équilibrée en dépense et en recette à hauteur de 250 427.82 €, dont 113 066.11 € en section d'investissement et 137 361.71 € en section de fonctionnement.

Article 2 : D'autoriser Madame la Présidente de l'I.I.A.B.M. à remplir toutes les formalités utiles en vue de l'exécution de la présente délibération.

Adoptée à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois suivant sa publication.

Pour extrait conforme

